

Assemblée Générale Mixte

24 avril 2014



QUESTIONS - REPONSES

REPONSES AUX QUESTIONS POSÉES À L'OCCASION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 24 AVRIL 2014

QUESTION ÉCRITE POSÉE AVANT L'ASSEMBLÉE

A la demande du président, Jean-François Guillemin donne lecture au nom du conseil d'administration de la réponse apportée par celui-ci à une question posée par écrit par l'association IPAC (Initiative Pour un Actionnariat Citoyen) préalablement à la présente assemblée.

Dans son courrier du 3 avril 2014, l'IPAC pose la question suivante :

« Concernant les activités de Bouygues Construction et de Colas, le groupe a-t-il établi une cartographie détaillée des risques de corruption et de violation des droits de l'homme par région géographique afin d'orienter ses décisions de prise de commandes? »

La réponse apportée par le conseil d'administration réuni le 24 avril 2014 est la suivante :

« Des cartographies et classements détaillés sur les risques de corruption et de violation des droits de l'homme sont publiés chaque année par des organisations internationales comme Amnesty International et Transparency International. Les entités du groupe Bouygues qui réalisent une part importante de leur activité à l'international comme Bouygues Construction et Colas suivent évidemment avec attention ces différentes études. Le groupe Bouygues est d'une façon générale très attentif à ces problématiques.

Dans le domaine de la lutte contre la corruption, le groupe s'emploie à respecter des principes stricts, définis depuis 2006 dans le code d'éthique du groupe diffusé auprès des collaborateurs de tous les métiers. Sur proposition du comité de l'éthique, le conseil d'administration de Bouygues a renforcé ce dispositif en approuvant en janvier 2014 un programme de conformité anti-corruption qui explicite et précise les dispositions du code d'éthique dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption, que l'activité ait pour cadre le secteur privé ou le secteur public. Ce programme édicte les mesures strictes qui doivent être mises en place dans chaque métier, à l'initiative de chaque directeur général. Des informations détaillées sur les actions engagées pour prévenir et combattre la corruption figurent dans le document de référence 2013.

Le respect des droits de l'homme a été publiquement affirmé en 2006 en tant qu'exigence de base dans le groupe Bouygues à l'occasion de la signature du Pacte mondial de l'ONU qui inclut le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ainsi que l'élimination des discriminations, du travail forcé et du travail des enfants. Chaque année le groupe Bouygues renouvelle son adhésion à cette démarche. Le code d'éthique du groupe et la charte des ressources humaines rappellent à tous les collaborateurs l'exigence commune dans ce domaine. Des informations détaillées sur les actions engagées dans ce domaine par le groupe et notamment par Bouygues Construction et par Colas figurent dans le document de référence 2013. »

QUESTIONS POSÉES EN SÉANCE

Le président répond aux questions posées en séance, notamment sur :

- L'acquisition éventuelle d'Alstom par General Electric : le président répond qu'il n'a pas d'autre commentaire à faire que celui qui a été fait par Alstom, dont Bouygues est actionnaire.
- La raison pour laquelle Bouygues ne détient que 29 % environ du capital d'Alstom : le président répond qu'une prise de participation de 30 % aurait obligé Bouygues à lancer une offre publique d'achat sur Alstom.
- Le cours d'Alstom à partir duquel la dépréciation passée serait annulée : Philippe Marien souligne que Bouygues a réalisé un calcul dit de test de valeur, établi sur la valeur intrinsèque d'Alstom au vu des perspectives données par les analystes. Il précise que la valeur représentative d'Alstom dans les comptes de Bouygues correspond à une action à 34 euros.
- Le point de savoir si Bouygues serait disposé à céder Bouygues Telecom et Alstom pour ne conserver que les activités de la construction, seules profitables : le président répond que les métiers de la construction ne sont pas les seules activités profitables du groupe : la marge de TF1 est supérieure à celle des métiers de la construction. Il rappelle que Bouygues Telecom est confronté à une distorsion de concurrence liée à l'arrivée du quatrième opérateur, qui a entraîné la destruction de dizaines de milliers d'emplois et la perte de très importantes recettes fiscales pour l'Etat français. Il considère qu'une telle situation ne peut perdurer, car les télécommunications sont un besoin fondamental, et les opérateurs devront dans les prochaines années réaliser des investissements importants dans les réseaux de télécommunications. S'agissant d'Alstom, le président rappelle que l'industrie lourde fonctionne par cycle d'activité ; il souligne que si Alstom est actuellement confronté aux conséquences de la crise économique, il dispose d'une gamme de produits très performants, notamment dans les turbines et le matériel ferroviaire.
- L'échec de l'acquisition de SFR et ses conséquences pour Bouygues Telecom : après avoir salué la très forte mobilisation de nombreux collaborateurs de Bouygues SA et de Bouygues Telecom sur le dossier SFR, le président souligne que le nouvel entrant sera confronté, dès le mois de janvier 2015, à la réalité des engagements pris dans son contrat de licence auprès du régulateur. Deux éléments sont en effet cruciaux en téléphonie mobile : le réseau et les fréquences. Concernant le déploiement du réseau, l'autorité de la concurrence a rendu un avis important en mars 2013 et l'avis de l'autorité des télécoms sur cet avis est très attendu. En ce qui concerne les fréquences, chaque opérateur a fait le choix d'en acquérir ou non. Grâce à la qualité et au déploiement rapide de son réseau 4G et à son portefeuille de fréquences, Bouygues Telecom est en mesure d'affronter la concurrence, à condition de continuer à réduire ses coûts et de se montrer particulièrement créatif et innovant. En matière de téléphonie fixe, l'offre de Bouygues Telecom à 19,90 euros rencontre un vif succès.
- Le point de savoir si les risques de licenciement en cas de fusion avec SFR ont pu jouer un rôle dans l'échec des négociations avec Vivendi : le président rappelle qu'en cas d'acquisition de SFR, il s'était personnellement engagé à ce qu'il n'y ait aucun licenciement.
- Les relations de Bouygues avec Xavier Niel : le président répond qu'elles se sont améliorées.

L'impact des changements récents survenus dans le secteur des télécoms sur les partenariats de Bouygues avec Numericable dans le domaine du Très Haut Débit, et avec SFR pour la

mutualisation du réseau d'accès Mobile : le président répond qu'un accord de mutualisation avec SFR a été conclu mais n'est pas encore entré en application compte tenu de complexités sur les plans technique, juridique et administratif.

- Le point de savoir pourquoi un accord entre Numericable, SFR et Bouygues en vue de la revente du réseau de SFR à Iliad n'a pas été envisagé : le président répond que tout ceci appartient désormais au passé.
- L'existence éventuelle chez Bouygues Telecom, après la réussite du plan de transformation initié en 2012, d'un nouveau plan d'économie, voire, comme le suggèrent certains analystes, d'un plan de licenciement : le président indique que la réalisation d'économies est à l'étude, Bouygues Telecom devant trouver des solutions pour réduire ses coûts.
- Les conséquences négatives du caractère de « conglomérat » de Bouygues sur la stratégie générale du groupe et sur le cours de bourse : le président répond que Bouygues n'est nullement un conglomérat mais un groupe industriel diversifié, dont les collaborateurs partagent une identité culturelle et des valeurs fortes, grâce notamment à la politique de mobilité interne qui leur permet de passer d'un métier à un autre. Il indique qu'en cas de difficulté à appréhender l'avenir de l'une ou l'autre de ses activités, Bouygues s'en séparerait, comme il l'a déjà fait dans le passé pour d'autres activités. S'agissant du cours de l'action, le président souligne que le cours s'est apprécié de manière significative depuis la dernière assemblée.
- Les conséquences pour Bouygues Construction de la fusion annoncée entre Lafarge et Holcim, s'agissant des prix du béton : le président indique que les conséquences ne sont pas encore prévisibles et que la fusion sera soumise à l'approbation des autorités de concurrence ; il voit toutefois dans cette fusion l'opportunité pour un grand groupe d'élaborer de nouveaux produits ; il rappelle que Bouygues Construction travaille depuis longtemps avec Lafarge au développement de ciments et de bétons à très hautes performances ; la fusion de Lafarge avec Holcim peut constituer pour Bouygues une opportunité de renforcer cette collaboration, en vue d'améliorer ces produits en termes de résistance, de durabilité et de respect de l'environnement.
- L'existence de recherches au sein du groupe Bouygues sur le remplacement du sable marin ou de rivière par, entre autres, le sable des déserts, et sur des techniques de construction alternatives au béton pour les tours de grande hauteur : le président répond que les techniques de construction des immeubles de grande hauteur varient selon les pays ; l'acier est massivement utilisé aux Etats-Unis, le béton armé est plus souvent employé en France. Bouygues Construction maîtrise ces deux techniques, avec un recours plus fréquent au béton armé. En ce qui concerne le sable des déserts, la difficulté réside dans le coût de transport. Actuellement les sables marins commencent à être exploités.
- L'impact pour le groupe Bouygues du CICE ainsi que des augmentations d'impôts et taxes et des diminutions effectives ou à venir : Philippe Marien répond qu'au vu de l'ensemble des variations liées aux taxes de toute nature pour le groupe, le solde est globalement négatif (quelques dizaines de millions d'euros de plus en charges), bien que l'impact du CICE soit positif.
- La proposition faite aux actionnaires d'opter pour le paiement du dividende en actions, annoncée à un moment où le groupe avait un projet de croissance : cette option sera-t-elle envisagée pour les années postérieures ? Quel sera le choix de SCDM ? Le président répond qu'une telle option a déjà été proposée par Bouygues dans le passé. Le conseil d'administration débattera de ce qu'il en sera pour les autres années. Il précise que le choix de SCDM quant à un éventuel exercice de l'option n'est pas encore arrêté.
- Le risque pour TF1 de la montée en puissance de Netflix : le président répond que des décisions très importantes sont prises sans étude d'impact, ce qui, par exemple, lui a semblé sidérant dans

la décision du gouvernement d'octroyer une 4e licence, ou lorsqu'il a été décidé de lancer de nouvelles chaînes. Les régulateurs devraient être prêts à assumer les responsabilités et les conséquences de leurs décisions. La difficulté que rencontre TF1 est que ses concurrents sont affranchis de toutes obligations alors même que lui-même est soumis à des obligations de toute sorte. Si Netflix se voit imposer les mêmes contraintes que TF1, il n'y aura pas de problème. Le président souligne qu'il est crucial que l'avenir du secteur soit pris en compte, et que des décisions qui ne sont que politiques peuvent avoir des conséquences dramatiques.

- Le chantier dont le président est le plus fier et celui qui l'a le plus déçu en 2013 : le président répond qu'il est fier de tous les chantiers du groupe, même si certains sont plus compliqués que d'autres. En tant que président, son rôle est d'être au côté des collaborateurs du groupe, en particulier dans les situations difficiles.
- La possibilité de diffuser l'assemblée générale en direct : le président répond que l'assemblée générale est une réunion entre actionnaires ; il souligne que les présentations de comptes qui sont faites lors des réunions d'analystes et journalistes, font d'ores et déjà l'objet d'une diffusion sur Internet, en français et en anglais.
- Les perspectives de développement du groupe en Afrique : le président indique que le continent africain dispose d'un potentiel considérable, tant au vu de sa population que de ses richesses naturelles, et que ses principales difficultés sont de nature politique. Il précise que Bouygues souhaite travailler dans des pays dont les régimes sont stables et où les entreprises ne sont pas confrontées à des problèmes de corruption. Le groupe est déjà bien implanté en Côte d'Ivoire et ses métiers ont vocation à développer leurs activités en Afrique, mais les conditions ne sont pas encore partout réunies pour que le groupe puisse s'y développer pleinement.
- Le prix de cession de 1,8 milliards d'euros qui avait été envisagé pour la vente du réseau 4G à Free en cas de succès de l'offre de Bouygues sur SFR : le président répond que ce prix était dicté par les circonstances, et qu'il ne représentait qu'une partie du réseau et des fréquences. Il précise que les investissements cumulés sur le réseau, depuis le lancement de Bouygues Telecom, s'élèvent à environ 10 milliards d'euros sur quinze ans et que la valeur du paquet de fréquences se situe autour de 2 à 3 milliards d'euros.
- La participation éventuelle des fondations du groupe au Téléthon : le président rappelle que le Téléthon est un système de collecte très efficace au service d'une cause importante ; il précise que la politique de mécénat du groupe est plutôt orientée vers d'autres domaines.
- La possibilité pour la prochaine assemblée générale de proposer le vote par internet, comme dans d'autres sociétés du CAC40 : le président répond que le sujet sera examiné.